

ARRETE

Travaux 5, Route de Briare Coulage plancher maison

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société STYL'HABITAT sise 9, Route de Paris 58460 VARENNES VAUZELLES, pour le coulage du plancher de la maison au 5, Route de Briare (RD 47), lieu-dit La Côte, avec empiètement des engins de chantier, sur la chaussée.

Vu l'arrêté municipal N°07/22 du 1^{er} Février 2022, accordant le permis de construire N°PC 045245 21 B 0010 relatif aux travaux cité ci-dessus,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 32/23

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La société STYL'HABITAT est autorisée à entreprendre les travaux de coulage du plancher de la maison au 5, Route de Briare (RD 47), lieu-dit La Côte et devra remettre en état, à l'identique, si besoin, la chaussée à l'issue de ces derniers.

ARTICLE 2 : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu le Jeudi 27 Avril 2023.

-la circulation pourra être alternée, pendant la durée de l'intervention, au niveau des travaux,

-le dépassement et le stationnement des véhicules seront interdits aux abords du chantier.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés, par le demandeur, au niveau du chantier et sur cette voie.

ARTICLE 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire
- à la société STYL'HABITAT

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 21 avril 2023

Le Maire,
L'adjoint délégué
Denis GERVAIS
Pascal VATAN

